



## EGA- Atelier 3

### ***(Comment) Développer l'économie circulaire et la bio-économie (?)***

#### **I- Contexte**

Le réchauffement climatique est susceptible de bouleverser les équilibres des écosystèmes et des économies d'ici la fin du siècle. Les changements qui commencent à s'observer sont très largement dus à l'activité humaine et à une économie très carbonée mobilisant les stocks fossiles. Les secteurs agricoles et forestiers ont un rôle à jouer dans les émissions de gaz à effet de serre, mais ils détiennent également des solutions en réduisant leurs émissions propres, en permettant de séquestrer du carbone et en fournissant aux autres secteurs de l'économie des produits à faible intensité carbone.

L'agriculture française est par ailleurs dépendante des engrais minéraux issus de ressources non renouvelables. L'épuisement de certaines ressources naturelles d'engrais minéraux (ex. du phosphore) augmente le risque de conflits géostratégiques pour accéder à ces ressources situées hors UE. La hausse tendancielle des prix d'engrais de synthèse (dû en partie à la hausse du prix du gaz pour la fabrication de l'azote) modifie les équilibres économiques et impacte les coûts de productions agricoles.

Dans ce contexte global, l'atelier s'intéresse aux moyens de replacer l'économie de la photosynthèse et plus largement du vivant au cœur de l'économie afin d'utiliser au maximum une énergie abondante, renouvelable et gratuite : l'énergie solaire, pour passer d'une économie fondée sur des ressources fossiles à une économie fondée sur du carbone renouvelable, tout en respectant l'équilibre entre sécurité alimentaire et besoins non-alimentaires.

L'économie circulaire et la bio-économie sont deux récents concepts qui offrent des opportunités importantes pour les exploitations agricoles et l'industrie agroalimentaire avec de nombreux progrès qui restent à conduire dans ces secteurs. Elles s'appuient sur les territoires, en maintenant et en créant des emplois non délocalisables.

En matière de bioéconomie, les coopératives agricoles, les grands groupes industriels et des PME agroalimentaires ont entamé depuis la fin des années 90 leur diversification vers ces nouveaux marchés biosourcés, en complément du marché de l'alimentation. L'optimisation combinée des processus de production durable de la biomasse, de logistique, de transformation dans certains cas, permettent des synergies fortes entre les marchés alimentaires et non-alimentaires.

Dans le cadre de l'économie circulaire, les matières organiques d'origine résiduaire sont mobilisées pour une valorisation organique. L'essentiel du gisement valorisé en agronomie est constitué d'effluents d'élevage qui représentent un volume de 109Mt de matière brute dont moins de 1% ont été valorisés énergétiquement par méthanisation.

Les biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) constituent un gisement de plus de 22 Mt/an mobilisables dont notamment 8Mt/an encore présents dans les ordures ménagères résiduelles, et représentent également un potentiel important de valorisation au sol de matières organiques sous réserve d'un tri de qualité et d'un traitement organique dans des filières vertueuses. Les besoins en amendements organiques sont estimés entre 30 à 40Mt/an, ce qui ne pose pas de problèmes (techniques) d'exutoires sous réserve d'une qualité suffisante ; la valorisation en fertilisation de l'ensemble des biodéchets nécessiterait environ 3% de la surface agricole utile (SAU) nationale. Enfin, d'autres matières organiques constituent un gisement mobilisable en quantité très importante comme les résidus de culture ou encore les cultures dédiées à vocation énergétique (intermédiaires ou non).

La stratégie nationale bioéconomie a été présentée le 18 janvier 2017 en Conseil des Ministres. Le plan d'actions visant à décliner opérationnellement cette stratégie est en cours d'élaboration.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit l'élaboration d'une stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire, qui doit être arrêtée dans les prochains mois. Elle définit que *"La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets"*. Elle prévoit également la généralisation du tri à la source de tous les biodéchets - des ménages comme des professionnels - d'ici 2025.

L'agriculture et les agriculteurs français doivent prendre toute leur place dans le développement de ces nouvelles activités et ainsi créer de la valeur ajoutée sur leurs exploitations soit par l'introduction de diversifications soit par des économies d'intrants.

## **II- Problématiques traitées lors de l'atelier**

**Axe 1 :** Comment réduire la dépendance et/ou la vulnérabilité des secteurs agricole et agroalimentaire de ressources naturelles non renouvelables et d'intérêt stratégique en mobilisant les matières organiques (effluents d'élevage, biodéchets, co-produits...) issues de filières vertueuses de l'économie circulaire. Quels critères de qualité pour ces matières organiques à vocation fertilisante d'origine résiduaire (MAFOR) en vue de valorisation au sol ? Comment quantifier la matière organique nécessaire pour restituer et/ou entretenir le carbone et la fertilité dans les sols ? Comment y donner de la valeur ? Comment préserver les sols, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, pour assurer la capacité de production de la biomasse d'aujourd'hui et de demain ?

**Axe 2 :** Quelle marge de progrès en matière de production et de gestion de déchets (non organiques) par les secteurs agricole et agroalimentaire ? Quelle marge de progrès en matière de réduction d'impact (prévention, réemploi, compostage, recyclage, ...) des consommables utilisés (ex. films de paillages) sous la responsabilité du secteur agricole et agroalimentaire (ex. Emballages alimentaires...) ? Quels freins lever ? Quels leviers mobilisables ? Quelles innovations en agriculture et dans l'agro-alimentaire autour de ces questions ? Quels potentiels de développement en termes d'emplois ? De produits ? De marchés ?

**Axe 3** : Comment réussir à créer davantage de valeur grâce aux nouveaux débouchés de la bioéconomie? Comment faire connaître ces nouveaux produits et ouvrir les marchés ? Avec quelles biomasses, produites durablement, réaliser ces développements, et en s'appuyant sur quelles innovations ? Comment structurer au mieux ces filières, pour assurer une juste répartition de la valeur pour l'ensemble des acteurs ? Comment renforcer la complémentarité entre l'ensemble des usages des ressources agricoles : alimentaires, matériaux et chimie, énergétique et valorisation au sol, tout en tenant compte et en mettant en avant les services écosystémiques rendus ?

**Remarques :**

- les sujets forêt, pêche et aquaculture, photovoltaïque et agriculture urbaine n'ont pas été traités dans cet atelier qui a choisi de cibler ses travaux, compte-tenu du temps imparti, sur les filières agricoles. Des enjeux importants s'expriment également dans ces secteurs.

- les enjeux liés au gaspillage alimentaire n'ont pas été traités car ils constituent le thème de l'atelier 10.

- pour la suite du document, en entend par biomasse l'ensemble des matières d'origine biologique (à l'exclusion des matières fossilisées comme le pétrole ou le charbon). Les végétaux terrestres, les algues, les animaux, les micro-organismes, les biodéchets produisent ou constituent des bioressources. Les bioressources sont directement ou indirectement issues de la photosynthèse et sont renouvelables.

### **III- Diagnostic**

L'économie circulaire, la bioéconomie et leurs enjeux associés sont des notions récemment affichées en tant que telles. L'atelier a permis de réunir les expertises, les expériences et les points de vue pour dégager, en un temps resserré, les orientations et priorités stratégiques à retenir pour développer durablement l'économie circulaire et la bioéconomie au regard de la création de valeur pour les filières agricoles et agroalimentaires. Il a également permis d'identifier et de rassembler de très nombreuses idées et propositions opérationnelles pour déclencher le travail de construction d'un agenda d'actions.

Les enjeux sont ici très transversaux et impliquent la société et les territoires à tous les niveaux. Il est donc nécessaire de décloisonner et de créer des lieux de rencontre entre les acteurs, les compétences, y compris entre secteurs économiques "traditionnellement éloignés", les différents niveaux d'intervention territoriale, les financeurs, les décideurs. En matière d'économie circulaire et de bioéconomie, le déploiement des innovations et les progrès ne sont rendus possibles qu'à la condition d'une mise en mouvement collective, tout au long de la chaîne de valeur, autour d'objectifs identifiés et partagés.

L'inscription de ces notions nouvelles dans les priorités stratégiques des différents acteurs institutionnels, académiques et économiques et le fléchage de moyens dédiés pour soutenir leur développement reste un sujet prioritaire.

Les participants ont exprimé de façon unanime le **besoin d'une visibilité** (connaissance, marché, filières, économique, réglementaire, fiscale...) collective et à long terme sur les perspectives de développement des filières de la bioéconomie, ainsi que le besoin d'accompagner les producteurs vers la réduction de la dépendance des ressources fossiles, premier levier de l'économie circulaire : tendre vers des solutions de substitution des intrants par des ressources renouvelables, réduire la production des déchets notamment les emballages en favorisant l'éco-conception, le réemploi et le recyclage. La nécessité de

développer des approches prospectives afin d'évaluer les ressources mobilisables de manière durable a été soulignée à plusieurs reprises.

L'importance du **maintien de surfaces productives suffisantes** tant en qualité (bonne gestion de la matière organique et préservation des sols au regard d'atteintes par les polluants), qu'en quantité (préservation du foncier agricole, et notamment des surfaces les plus créatrices de valeur pour l'agriculture) afin de maintenir durablement le potentiel de production de biomasse et ses externalités positives dans un contexte de changement climatique a été unanimement souligné, ainsi que l'insuffisance des connaissances et des outils existants au regard de ces enjeux.

Il s'agit donc de progresser dans plusieurs directions : l'évaluation des services et fonctions associés à la matière organique des sols et à la production de biomasse pour l'économie circulaire et la bioéconomie, le développement d'outils économiques pour assurer une juste rémunération de ces services, l'évitement des contaminants potentiels associé à une meilleure connaissance de leur comportement et des risques associés, ainsi que la préservation du foncier agricole.

L'**optimisation des complémentarités d'usage de la biomasse** est à rechercher pour créer un maximum de valeur dans une perspective de durabilité et de moindre dépendance au regard des ressources et matières premières. Les conditions nécessaires à la juste répartition de la valeur ainsi créée, et notamment vers les exploitants agricoles, ont fait l'objet d'échanges et d'inquiétudes qui renforcent la nécessité d'un dialogue territorial autour des projets, impliquant tous les acteurs concernés, au premier rang desquels les agriculteurs.

S'agissant de la matière première critique indispensable pour les besoins de production notamment le phosphore et l'azote, les discussions ont porté autour d'un objectif de sortie des engrais issus de ressources non renouvelables. La formulation de l'objectif n'a toutefois pas fait l'unanimité, certains préférant viser une sortie totale des engrais minéraux, d'autres une amélioration de l'efficacité d'utilisation des engrais.

L'impératif de qualité qui doit s'imposer aux matières organiques issues du recyclage (appelées aussi MAFOR pour matières fertilisantes d'origine résiduaire) et la nécessité de sécuriser les agriculteurs pour l'utilisation de ces matières fertilisantes et supports de cultures dans leurs exploitations ont été également soulignés unanimement. La nécessité de simplifier ou de lever certains freins à l'utilisation des effluents d'élevage, compost et digestats agricoles et agroalimentaires a également été évoquée, en vue notamment de faciliter leur substitution aux engrais issus des ressources non renouvelables.

Pour le développement de l'économie circulaire et de la bioéconomie, le niveau territorial est l'échelle pertinente pour la gestion et le pilotage de la biomasse, en s'assurant de la cohérence des actions avec les échelles nationales, européenne voire mondiale pour être en adéquation avec les besoins du marché de plus en plus globalisé.

Les participants ont également exprimé la nécessité d'accompagner les agriculteurs dans la transition énergétique notamment par le soutien au développement de la méthanisation agricole dans une approche d'optimisation des usages de la biomasse pour tirer le maximum de valeur, avec une valorisation au sol du produit en sortie, le digestat, pour boucler la boucle. Cela pose la question de la hiérarchie d'utilisation de la biomasse et des matières organiques, qui n'est ni évidente, ni tranchée à ce

stade. Par ailleurs, la question du développement des biocarburants de première génération n'a pas fait consensus.

L'exercice relatif à la bioéconomie a consisté à s'interroger sur les possibilités de création et de partage de valeur via l'utilisation durable de la biomasse non alimentaire, et les complémentarités de la production, la transformation et les différents marchés de la biomasse. Si cette question était présente dans les travaux de la stratégie nationale de la bioéconomie, elle devait être reposée dans les EGA en poussant le diagnostic jusqu'à se demander si on peut dissocier l'objectif de se nourrir correctement de celui d'optimiser l'utilisation de la biomasse et cela plusieurs fois grâce au recyclage.

L'importance d'un contexte réglementaire et institutionnel favorable aux initiatives et aux projets a été soulignée à plusieurs reprises, associé à des besoins de simplification et de vigilance au regard des situations de concurrence aux frontières nationales et européennes. Une diversité de normes et réglementations peut créer une distorsion de concurrence dans une approche de compétitivité des entreprises et des filières françaises mais également de vigilance sur la qualité et la durabilité des matières pouvant être importées sur le territoire européen et national.

Sur le plan de la législation européenne, le projet de règlement sur les fertilisants, la politique agricole commune (PAC) et la directive "nitrates" ont notamment été évoqués en tant que leviers à mobiliser.

Le rôle central de l'élevage au regard des enjeux d'économie circulaire a été reconnu : intérêt agronomique des effluents d'élevage, recouplage des cycles carbone et azote, et stockage de carbone notamment associé aux prairies permanentes, sans faire l'unanimité en termes de systèmes ou modèles de production à soutenir (avec des réserves émises par quelques participants).

Enfin, les participants ont souligné la nécessité de soutenir l'investissement et d'encourager la recherche et l'innovation (INRA, IRSTEA, Instituts...), en collaboration avec les acteurs de terrain, pour le développement de la bioéconomie et l'économie circulaire.

#### **IV- Plan d'action**

Les propositions d'actions suivantes sont celles exprimées par les membres de l'atelier. Un important travail reste à conduire afin d'approfondir et d'expertiser les conditions de mises en œuvre des propositions, de les coordonner avec celles issues des autres ateliers, travaux et contributions des États Généraux et de préciser les engagements de chaque acteur.

##### **1. Produire, de manière durable et soutenable, et mobiliser la biomasse pour la bioéconomie selon les principes de l'économie circulaire**

Les valorisations non alimentaires de la biomasse pour la bioéconomie et l'économie circulaire nécessitent de pouvoir disposer d'une ressource (biomasse) de manière durable sur le moyen/long terme. Cela implique de :

###### 1.1 Préserver les sols agricoles et forestiers et leur matière organique :

- Évaluer les services rendus par la matière organique des sols et la production de biomasse pour l'économie circulaire et la bioéconomie.

- Développer des outils économiques pour assurer une juste rémunération des pratiques agricoles pour les différentes valorisations possibles de la biomasse, y compris énergétique.
- Préserver le foncier agricole pour garantir les surfaces nécessaires à la production de biomasse en appliquant aux sols agricoles un encadrement similaire aux sols forestiers, en qualifiant les terres agricoles et leur potentiel et en étudiant la mise en place une fiscalité plus contraignante de changement d'usage des sols. « Construire la ville sur la ville » doit devenir une logique d'urbanisation.

1.2 Encourager les filières agricoles et agro-alimentaires qui produisent de la biomasse pour la bioéconomie selon les principes de l'économie circulaire et qui permettent des complémentarités d'usage, tout en s'assurant du bilan environnemental et économique et de l'acceptabilité sociétale :

- Soutenir le développement des intercultures dont les cultures intermédiaires à vocation énergétique, l'allongement des rotations, la relance de la culture de certaines espèces pour répondre à la demande croissante des consommateurs (ex. Légumes secs) ... en général toutes cultures qui peuvent apporter des diversifications dans les assolements.
- Plus largement favoriser la valorisation des surfaces d'intérêt écologique pour des productions comme la biomasse énergie ou l'approvisionnement de la bioéconomie. L'enjeu de la durabilité des pratiques sera en lien avec les enjeux abordés dans l'atelier 11.
- Adapter la réglementation en matière de fertilisation et protection des plantes pour favoriser des systèmes de cultures innovants, producteurs de biomasse. L'enjeu de la durabilité des pratiques sera en lien avec les enjeux abordés dans l'atelier 11. Il n'y a pas eu de consensus sur l'opportunité d'utiliser des phytosanitaires sur les surfaces d'intérêt écologique.
- Développer un plan protéines végétales et légumineuses ambitieux et durable pour les filières animales, alimentaires, de la bioéconomie et de l'économie circulaire, pour permettre plus d'autonomie protéique de la France en soutenant via des mesures agro-environnementales (MAE) et la PAC les pratiques et cultures qui permettent des complémentarités d'usage de la biomasse.
- Soutenir le recouplage du cycle du carbone et de l'azote notamment à travers le soutien à l'élevage.
- Définir des critères de durabilité de la production de la biomasse.

1.3 Encourager le tri à la source des biodéchets par tous les leviers possibles :

- Réaffirmer, dans le cadre des états généraux de l'alimentation, l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets à tous les particuliers et professionnels d'ici 2025 – mise en place d'un objectif quantifié de tri à la source des biodéchets en 2020 et 2025 en vue d'un traitement organique, pour baliser le développement de la filière.
- Mobiliser le grand plan d'investissement pour soutenir les investissements nécessaires pour les exploitants agricoles qui participent à ces démarches et dans les collectivités et les entreprises.
- Faire la promotion du tri des biodéchets auprès de tous les acteurs concernés (particuliers, collectivités territoriales, entreprises alimentaires...), via une mobilisation de tous les acteurs pouvant être vecteurs d'information (fédérations, chambres de

commerce, ....) et en particulier à travers une campagne de communication portée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

- Tendre vers une fiscalité plus incitative : étudier l'intégration dans le PLF des abattements de TGAP en intégrant un critère de performance du détournement de la matière organique, et/ou une suppression de la TGAP sur l'élimination des refus de tri pour favoriser le déconditionnement des biodéchets, étudier la valorisation de ces refus de tri en combustible solide de récupération, et/ou permettre une déduction fiscale (temporaire, de 5 ans) à hauteur de 0.5% du chiffre d'affaires pour les entreprises alimentaires de proximité justifiant de la mise en place du tri à la source et de la valorisation de leurs biodéchets.
- Étudier la possibilité d'introduire les performances de la collectivité en matière de détournement de la matière organique comme critère dans les barèmes de soutien des éco-organismes (filières emballages, verre et papier) en raison du retour d'expérience positif et du lien étroit avec les performances générales de tri et l'existence d'un tri à la source des biodéchets.
- Systématiser l'intégration dans les marchés publics de collecte et de traitement des déchets un volet « collecte et traitement des biodéchets » distinct.
- Concevoir rapidement dans les régions, le schéma régional de gestion des déchets, notamment sur l'enjeu des biodéchets, en intégrant dans ce schéma les agriculteurs qui sont les partenaires incontournables par le fait du retour au sol. Une fois réalisé le plan devra être doté de moyens de financement pour construire les outils qui seront le plus souvent multipartenariaux.

## **2. Produire des fertilisants à partir des ressources organiques pour réduire la dépendance et/ou la vulnérabilité de l'agriculture aux fertilisants issus de ressources non renouvelables**

### 2.1 Fixer un objectif national stratégique d'augmentation de la part de fertilisants issus des ressources organiques reposant sur un plan d'action en fixant un objectif national de réduction de la consommation d'engrais azotés minéraux de synthèse et d'augmentation de l'utilisation d'engrais issus de ressources renouvelables d'ici 2050.

- Apporter une vigilance particulière à ce que les textes réglementaires et les positions nationales soient en phase et créent les conditions, pour encourager la fertilisation organique ou issue de l'économie circulaire. Globalement il s'agit de faire attention à tous les signaux qui découragent le changement vers l'organique et soutiennent l'idée de poursuivre vers la fertilisation minérale dépendante des ressources fossiles.

### 2.2 Soutenir le développement de solutions de substitution aux engrais minéraux issus de ressources non renouvelables :

- Soutenir le développement de cultures fixatrices d'azote (légumineuse, protéagineux) et de la fertilisation organique (compost/digestat) à travers l'introduction des légumes secs dans les rotations des assolements.
- Soutenir un plan protéine et la mise en place d'une prime à l'insertion des légumineuses.
- Soutenir l'élevage et le rapprochement de l'élevage et polycultures en développant des mesures incitatives au rebouclage des cycles carbone/azote.

- Soutenir le développement des couverts végétaux et des intercultures comme toutes pratiques agricoles permettant la restitution de la matière organique en les soutenant dans la prochaine PAC.
- Poursuivre l'évaluation des préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) à usage de biostimulants pour améliorer la nutrition des plantes.
- Etudier et évaluer les possibilités de valorisation au sol de certaines cendres ; y compris pour une valorisation en circuits courts des cendres de chaudière biomasse
- Augmenter le recours à l'analyse de sol et aux outils d'aide à la décision en matière de fertilisation.
- Poursuivre la recherche sur la sélection variétale (efficacité de la photosynthèse ; adaptations aux stress hydriques et thermiques ; mobilisation de l'azote) et sur l'efficacité des engrais dans des environnements donnés (« tryptique » sol/plante/climat). Pour prendre en compte la diversité des conditions pédoclimatiques en France, certaines recherches devront se faire avec l'appui d'une stratégie publique (marché trop faible pour un investissement 100% privé).
- Clarifier réglementairement la définition et le statut des paillages (tout type de paillage : végétal, plastique...).

### 2.3 Faciliter la mise sur le marché de fertilisants issus de ressources organiques fiables et constantes en termes de qualité :

- Réinstaller dans chaque département des missions déchets au sein des chambres d'agriculture pour garantir la qualité des fertilisants organiques proposés sur le marché.
- Poursuivre la dynamique de cahiers des charges approuvés par voie réglementaire pour certains digestats.
- Raccourcir le délai d'attribution par Anses des autorisations de mise sur le marché pour se rapprocher de ce qui se fait dans d'autres pays européens.
- Porter au niveau UE l'ouverture d'une réflexion sur la pertinence du plafond de 170 kg N issu des effluents d'élevage / ha / an / exploitation fixé par la directive « nitrates » au regard des enjeux de l'économie circulaire.

### 2.4 Soutenir la recherche et l'innovation pour trouver des solutions viables (avec une analyse de cycle de vie positive) de synthèse d'engrais minéraux à partir de matière organique résiduaire, ou de biomasse agricole et des cendres

### 2.5 Mobiliser des outils économiques et fiscaux pour inciter à l'utilisation de matières fertilisantes organiques :

- Mettre en place une TVA réduite sur les amendements organiques et étudier la mise en place d'un système de bonus / malus pour favoriser l'utilisation des engrais issus de ressources renouvelables sans augmentation de la charge administrative pour les exploitants agricoles.
- Supprimer les redevances agences de l'eau sur les éléments DCO et DBO5 qui représentent la charge MO pour les effluents IAA épandus sur les sols agricoles et plutôt les indexer sur les polluants.
- Accorder un crédit impôts recherche pour les entreprises qui travaillent sur des solutions pour créer de nouveaux engrais organiques, des équipements visant une



utilisation plus efficace des engrais organiques, des nouvelles variétés et espèces pour la bioéconomie.

#### 2.6 Organiser et partager les données au niveau national pour suivre les progrès réalisés

- Organiser, centraliser et partager toutes les données sur la fertilisation minérale et organique notamment celles issues des déchets sous plans d'épandage enregistrés par les pouvoirs publics.

### **3. Faire du secteur agricole et agroalimentaire un acteur clé de la transition énergétique**

#### 3.1 Soutenir la complémentarité des usages alimentaires et non alimentaires de la biomasse.

- Identifier des territoires sur lesquels la complémentarité des usages et des activités peut être optimisée, pour y développer des systèmes "pilotes" avec une approche d'écologie industrielle et territoriale.

#### 3.2 Favoriser le développement de la méthanisation agricole.

- Soutenir le développement de la méthanisation agricole et agroalimentaire en synergies avec les territoires et en s'assurant de la juste répartition de la valeur ,
- Faciliter le financement des projets de méthanisation dans les exploitations agricoles par exemple par apport de fonds propres et pourrait se faire par un apport de la BPI mais également grâce à des cautions bancaires, des prêts à taux zéro, des subventions
- Simplifier les procédures administratives de la méthanisation, en approfondissant l'articulation ICPE/IOTA en matière d'épandage, pour s'assurer de la véritable simplification de l'autorisation unique.
- Construire en France une filière d'équipementiers en méthanisation adaptée aux besoins français.
- Dédier au développement de la méthanisation agricole une part du volet "suivi de la LTECV" du grand plan d'investissements.

#### 3.3 Soutenir les biocarburants

- Fixer un objectif de 15 % d'énergie renouvelable d'origine France/UE dans les transports d'ici 2030 en priorisant le développement des biocarburants avancés et des autres sources d'EnR comme le photovoltaïque, l'éolien, ou la méthanisation notamment dans les secteurs agricole et agroalimentaire (la place des biocarburants de 1ère génération ne faisant pas consensus).
- Soutenir l'installation de boîtiers flexfuel dans les véhicules, afin de permettre aux automobilistes de rouler avec du carburant E85 ne contenant que 15 % d'énergie fossile.
- Exclure les biocarburants de la taxe carbone ou Contribution Climat Energie dans la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

#### **4. Développer des produits et des emballages biosourcés et éco-conçus**

##### 4.1 Faciliter la pénétration des produits biosourcés sur les marchés.

- Prendre le décret d'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte permettant la prise en compte du caractère biosourcé d'un produit dans les achats publics.
- Rendre les produits biosourcés plus compétitifs grâce à une TVA réduite.
- Améliorer la visibilité des produits biosourcés en créant un label "biosourcé" assorti d'une campagne de communication.

##### 4.2 Recycler les emballages biosourcés et/ou biodégradables

###### *Pour les plastiques biosourcés :*

- Soutenir le développement des emballages biosourcés en intégrant le développement de filières de tri, recyclage ad hoc notamment les filières de compostage, méthanisation, production de combustibles solides de récupération et de recyclage - via des expérimentations, déterminer l'efficacité optimale du meilleur niveau de tri (au niveau des ménages ou des centres de tri) pour optimiser la valorisation des emballages biosourcés et/ou biodégradables, dans le contexte d'une filière déjà existante de filière de recyclage des emballages.
- Former/informer les citoyens aux enjeux et au tri des emballages biosourcés (et/ou biodégradables), en articulation avec les récentes ou prochaines extensions des consignes de tri et ou les logos existants visibles (Triman par exemple) par les consommateurs.
- Favoriser la diffusion des sacs bioplastiques compostables (« OK compost Home »), profitables pour accompagner le tri et la collecte des biodéchets dans certains cas.

###### *Pour les plastiques biosourcés et biodégradables :*

- Réduire les plastiques pétrosourcés et tendre vers une application systématique de bioplastiques biodégradables sur certains types de produits et pour certains usages (produits alimentaires à consommation très courte, plastiques pour des usages agricoles, sacs pour collecter les déchets organiques) : via une obligation réglementaire progressive (pour des emballages ou des sacs facilement assimilables au geste de tri et compatibles, avec une valorisation des déchets organiques).
- Proposer un marquage homogène spécifique pour les plastiques biodégradables.
- Faire reconnaître explicitement (adaptation d'une circulaire) le compostage des sacs biodégradables associés à la collecte des biodéchets comme une opération de recyclage, sous réserve d'évaluer les impacts sur les sols agricoles, afin de faire de leur achat une prestation de service et ainsi bénéficier d'un taux de TVA réduite.
- Développer la recherche sur les films de paillage biodégradables pour optimiser la durée de la fonctionnalité et faciliter ses utilisations.

#### **5. Optimiser la création et la répartition de valeur par l'organisation des acteurs, des filières et des territoires**

##### 5.1 Donner de la visibilité à long terme sur les perspectives de développement des chaînes de valeur de la bioéconomie, en s'assurant de leur durabilité.

- Assurer une gouvernance de la bioéconomie dans une approche d'économie circulaire cohérente avec les orientations européennes, les engagements nationaux et le développement local :
  - en créant une interprofession dédiée et en s'appuyant notamment sur un comité prospectif et de suivi multi-acteurs qui aurait notamment pour mission de suivre les filières concernées et de s'assurer de leur durabilité et de leur complémentarité, afin d'éviter des oppositions ou concurrences préjudiciables.
  - pour construire une vision de long terme de la production de biomasse et de ses usages au niveau national, coordonnée avec des perspectives au niveau local sur la disponibilité de la biomasse et des outils permettant d'arbitrer entre les différentes options possibles pour la mobilisation.
- Définir un principe de répartition minimale de la valeur vers les exploitations agricoles. La diversification des revenus ne doit pas servir de justification pour réduire la rémunération de l'activité de production alimentaire (renvoi vers les autres ateliers).
- Donner une portée juridique à la stratégie nationale bioéconomie afin de la pérenniser dans le temps.
- Mettre en place un plan de financement avec un accompagnement de la BPI, pour les projets de plus petite taille la BPI interviendra au travers de structures départementales apportant des garanties et des apports en fonds propres.
- Accompagner par des crédits impôts recherche le développement des innovations : débouchés, espèces et variétés, équipements pour la production et la transformation...
- Mettre en place la réglementation adaptée pour créer les activités de la bioéconomie, ou de l'économie circulaire, y compris pour des échelles très locales (exemple pyrogazéification).
- Etablir une stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire et un plan d'action pour la bioéconomie avec un volet dédié aux enjeux agricoles et agroalimentaires, en s'appuyant sur les différentes stratégies existantes et en assurant leur mise en cohérence lorsque nécessaire pour faciliter l'établissement des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Le plan bioéconomie contribuera à la structuration des filières et pourrait être la base d'un contrat de filière.
- Créer une plateforme accessible et «normée» d'échanges de références relatives à la disponibilité des biomasses, au potentiel de production des biomasses, à l'évaluation de la durabilité des produits et filières en s'appuyant notamment sur l'ACV (analyse de cycle de vie), aux valorisations et aux coûts de production afférents. Ces outils permettront notamment la prise en compte des externalités positives générées.
- Renommer le ministère de l'agriculture, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la bioéconomie.

## 5.2 Assurer un ancrage territorial des filières en renforçant les compétences des collectivités territoriales et en impliquant les filières agricoles et agroalimentaires, ainsi que les citoyens

- Définir les modalités et les outils de pilotage territorial d'une valorisation durable et efficiente de la biomasse.
- Dans ce cadre, évaluer la durabilité des projets et identifier les territoires sur lesquels la complémentarité des usages et des activités peut être optimisée.

- Etudier la pertinence d'un renforcement des compétences des collectivités dans le domaine des déchets et étudier les possibilités de mener des expérimentations au niveau local sur l'assouplissement du cadre des compétences données aux territoires par la loi NOTRe.
- Développer la coopération économique à travers des partenariats public/privé en s'appuyant sur les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (mutualisation d'équipements de tri par exemple).
- S'appuyer sur la commande publique en restauration collective comme levier de développement et d'organisation de filières, de création de valeur pour l'amont agricole et de meilleure gestion des déchets, notamment par la réduction du gaspillage alimentaire.
- Développer des projets territoriaux biomasse durable en s'inspirant des projets alimentaires territoriaux.
- Soutenir les partenariats s'inscrivant dans la logique de l'écologie industrielle territoriale, adaptée au secteur agricole.
- Conduire un travail sur la logistique de la collecte et du transport de la biomasse, enjeu majeur de la mobilisation de la biomasse à des coûts acceptables.
- Favoriser la contractualisation pour l'approvisionnement de biomasse garantissant une rémunération aux agriculteurs.
- Développer des partenariats opérationnels entre les producteurs et les utilisateurs de MAFOR.
- Intégrer les agriculteurs et le secteur agroalimentaire dans le programme PNSI (programme nationale de synergies inter-entreprises).

## **6. Sécuriser les agriculteurs au regard de leur participation aux enjeux nationaux de développement de l'économie circulaire**

### 6.1 Garantir et contrôler la qualité et l'intérêt agronomique des matières fertilisantes issues du recyclage :

- Améliorer l'information des utilisateurs en révisant les règles d'étiquetage pour donner priorité à l'origine (révision du décret DGCCRF).
- Renforcer les exigences de qualité sur les "matières fertilisantes et supports de cultures" (MFSC) pour crédibiliser les filières de recyclage : action de l'Etat pour piloter et élaborer un "pacte de confiance" entre les acteurs des filières "de la fourche à l'assiette à la fourche" et mise en place de son "label qualité" et/ou d'un socle commun sur les critères qualité pour une valorisation au sol par les pouvoirs publics pour les "MFSC issus de l'économie circulaire" permettant d'harmoniser les labels et chartes existantes :
  - pacte de confiance pour harmoniser et renforcer les exigences en matière de polluants contenus dans les MFSC : renforcer le seuil notamment sur les impuretés concernant les MAFOR et communiquer et utiliser son label largement en signe de ce niveau de qualité rassurant.
  - en complément, étudier plus largement le principe de ce socle commun exigeant (issu du pacte de confiance) pour la qualité des produits organiques recyclés en agriculture,

quelle que soit la modalité de mise en marche (norme, cahier des charges, AMM ou épandage) notamment en harmonisant les seuils pour les principaux métaux lourds (chrome, cadmium, nickel, plomb...) entre les différentes matières fertilisantes de façon à maintenir la qualité des sols, des eaux, et des productions qui en sont issues.

- Poursuivre la mobilisation de la France autour du futur règlement européen sur les fertilisants avec un point d'attention aux exigences de qualité et à la nature des contrôles ; ne pas oublier la vocation locale de la plupart des MAFOR.
- Renforcer les contrôles officiels et mettre en place un contrôle indépendant de la qualité et de la conformité des MFSC issues de l'économie circulaire, relancer et renforcer le rôle des missions déchets dans les chambres d'agriculture et éventuellement prévoir un système de contrôle indépendant dans les normes rendues d'application obligatoire par exemple.
- Promouvoir les démarches qualité : conditionner l'attribution d'aides publiques à la mise en œuvre d'une démarche qualité, et reconnaître par voie officielle ces démarches qualité dans le cadre de la sortie nationale et explicite du statut de déchet des MFSC.

#### 6.2 Développer des outils d'aide à la décision adaptés aux nouvelles matières fertilisantes mises sur le marché ;

- Encourager les analyses de sols et le suivi agronomique de la matière organique valorisée au sol avec partage de ces données vers une base de données nationale.
- Développer les connaissances sur la composition des produits résiduels organiques, leur comportement en fertilisation et leur fonctionnement dans les sols.
- Poursuivre la recherche sur la sélection variétale des plantes (efficacité de la photosynthèse ; adaptations aux stress hydriques et thermiques ; mobilisation de l'azote) et sur l'efficacité des engrais dans des environnements donnés (« tryptique » sol/plante/climat).

#### 6.3 Mutualiser le risque au-delà du secteur agricole ;

- Étudier la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'un fonds de garantie pour la valorisation au sol de la matière organique issue du recyclage ou à minima la pertinence de la ré-alimentation du fonds de garantie des boues.

#### 6.4 Assurer la recyclabilité et l'innocuité des matières plastiques utilisées sur les sols agricoles

- Aller vers l'interdiction des plastiques oxo-fragmentables y compris les films plastiques fragmentables (oxo ou photo) en agriculture.
- Conduire une analyse bibliographique des études indépendantes faisant état des retours d'expérience concernant la dégradation effective et totale et l'impact des matières biodégradables et lancer les travaux pour compléter les manques identifiés.
- Mobiliser des outils économiques et fiscaux pour favoriser l'utilisation de films de paillage et autres produits biodégradables en agriculture.

#### 6.5 Encourager les filières de collecte et de recyclage des déchets agricoles et de l'agro-fourriture.

- Mieux prendre en compte la gestion et le recyclage des déchets issus de l'agrofourriture ou de l'activité agricole plus largement dans les outils de politique publique agricole.

- Intégrer explicitement le critère « recyclage des déchets » dans l'évaluation environnementale des démarches qualité.
- Soutenir les innovations en lien avec l'éco-conception et les perspectives de réemploi des déchets d'agrofourriture notamment les emballages.

## **7. Développer la connaissance et l'information, la concertation et la formation, favoriser l'innovation**

Le développement des connaissances, l'information et la concertation, la formation et l'innovation représentent des enjeux de premier ordre, avec des défis spécifiques de transversalité, d'interdisciplinarité, d'ingénierie territoriale et de mise en relation interacteurs.

De manière transversale, la bioéconomie manque d'une structure d'interface entre recherche, agriculteurs, industriels, collectivités, citoyens... où pourrait se construire le changement de paradigme implicite à la bioéconomie qui impose de penser le système productif dans son ensemble. Cette structure pourrait prendre la forme d'un institut technique, d'une fondation, d'un GIP ou s'appuyer sur une structure existante.

### 7.1 Connaissance

- Inscrire l'économie circulaire et la bioéconomie et leurs enjeux associés dans les priorités de travail des organismes de recherche et de développement ; soutenir (ANR, appels à projets dédiés, fonds européens) le développement d'approches et de projets "décloisonnants" (pluridisciplinaires et pluriacteurs, démarches ascendantes et descendantes) qui intègrent les sciences humaines et sociales.
- Faire évoluer les systèmes d'évaluation des chercheurs et scientifiques pour encourager leur implication dans des projets multi-acteurs opérationnels.
- Impliquer, dès le début des projets scientifiques, les utilisateurs potentiels finaux des recherches avec un focus spécial sur le lien agriculteur – chercheur.
- Développer des outils et méthodes d'évaluation adaptés aux enjeux de la bioéconomie et l'économie circulaire (économie, agronomie, environnement, risques...) ; tenir compte des résultats dans les processus de normalisation.
- Mobiliser les instituts de recherche, au niveau national et dans les territoires (INRA, IRSTEA, Instituts ...), sur les enjeux d'adéquation (qualité et quantité) entre biomasses disponibles et usages possibles de manière durable et soutenable, pour la mise au point de systèmes agricoles innovants et performants, de produits biostimulants et de nouveaux intrants durables notamment issus de la biomasse, et pour suivre leurs effets sur les sols et les cultures et évaluer les performances.

### 7.2 Formation / éducation

- Mettre en place des programmes de formation à destination des acteurs "terrain" (élus locaux, agriculteurs, salariés agricoles, conseillers agricoles).
- Intégrer, dans les programmes scolaires, la sensibilisation aux enjeux de la bioéconomie et de l'économie circulaire, et notamment au geste de tri et à la relation "du champ à l'assiette... au champ".

### 7.3 Innovation

- Créer les conditions favorables aux innovations de rupture en favorisant la mise en relation porteurs de projet / financeurs / développeurs de technologies (ex. équipementiers), et la rencontre de cultures techniques et industrielles traditionnellement éloignées.
- Soutenir l'innovation en particulier territoriale et sociologique.
- Soutenir les initiatives visant à développer de l'innovation en libre accès afin de favoriser le déploiement rapide et synchrone de l'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

#### 7.4 Communication et concertation

- Se donner les moyens d'une communication adaptée à la compréhension et à l'acceptation par la société de cette nouvelle économie.
- Structurer la concertation des parties prenantes de la bioéconomie (agriculteurs, transformateurs, forestiers, collectivités, associations de protection de l'environnement, associations de consommateurs, recherche et développement, État,...) aux différentes échelles territoriales, du national aux régions, par exemple avec la création de comités régionaux de bioéconomie".

#### 7.5 Fiscalité

- Créer un crédit impôt Bioéconomie/Economie circulaire à l'exemple du crédit impôt recherche

Remarque : Les thématiques plus spécifiques à tel ou tel enjeu ou discipline sont précisées au sein des parties 1 à 6.

## **V-Conclusion**

L'agriculteur est triplement concerné par la bioéconomie et l'économie circulaire :

1. Il est producteur de Biomasse: via la photosynthèse, il transforme l'énergie solaire en biomasse à destination d'usages alimentaires,(humaine et animale) ou non alimentaires, énergie, carburants, biogaz, biomatériaux, chimie du végétal ... ;
2. Il est consommateur et à ce titre recycleur, d'engrais organiques d'origine animale et végétale et demain de produits de protection des plantes issus de la chimie verte ou de gaz méthane pour ses tracteurs ;
3. Il est stockeur de carbone.

L'agriculteur, au cœur des territoires est d'une part, le plus à même d'organiser via la méthanisation ou le compostage, le mixte des produits nécessaires à leur bon fonctionnement et à la fourniture d'énergie (plantes dédiées, cultures intermédiaires, déchets agricoles, déchets agro-alimentaires, déchets industriels, déchets urbains...) et d'autre part, il possède les sols susceptibles de recevoir les digestats et composts, lui permettant de limiter l'utilisation d'intrants issus de la chimie du pétrole.

Cette nouvelle économie, grâce aux nouveaux métiers qu'elle engendre permettra aux agriculteurs d'entreprendre dans des nouvelles activités susceptibles d'apporter une meilleure résilience à leurs exploitations, sans pour autant servir de prétexte à une dévalorisation des prix des productions traditionnelles.

L'atelier 3 a été l'occasion de mettre autour d'une table la diversité des partenaires qui vont demain coopérer pour le développement de la bioéconomie en respectant les principes de l'économie

circulaire. La richesse des propositions, dont les plus importantes se retrouvent dans le chapitre IV de ce rapport, a permis d'identifier des actions opérationnelles et des orientations à prendre.

Le ministre avait confié aux coprésidents la mission d'animer ce travail collectif avec plus de 60 partenaires et des intervenants, et surtout de dégager des propositions concrètes créant de la valeur, une valeur qui est répartie vers les agriculteurs. Aussi notre conclusion portera sur une proposition d'actions concrètes qui doivent apporter de la valeur aux agriculteurs en réduisant les charges ou en développant une activité et donc contribuant à un revenu agricole, une meilleure santé des exploitations en particulier en termes de fonds propres, indispensables pour investir et moderniser.

### **1. Produire, de manière durable et soutenable, et mobiliser la biomasse pour la bioéconomie selon les principes de l'économie circulaire**

1. Développer et soutenir, notamment dans le cadre de dispositifs incitatifs (PAC, MAEC...), toutes les cultures traditionnelles et nouvelles apportant de la diversité dans les assolements et permettant des complémentarités d'usage de la biomasse, tout en s'assurant du bilan environnemental et économique et de l'acceptabilité sociétale en cohérence avec la stratégie nationale bioéconomie ;
2. Assurer une juste rémunération des pratiques agricoles permettant de stocker du carbone (PAC, MAEC; partenariat avec les collectivités territoriales...) et plus largement des externalités positives de la matière organique et de la biomasse ;
3. Préserver le foncier agricole pour garantir les surfaces nécessaires à la production agricole (réglementation et fiscalité) ;
4. Construire rapidement et financer les schémas régionaux de gestion (des déchets organiques, de la bioéconomie, de la biomasse...) en intégrant toutes les parties prenantes, en particulier les agriculteurs ; et développer les outils adaptés pour leur mise en œuvre ;
5. Achever rapidement le plan d'action pour la bioéconomie.

### **2. Plus de fertilisants d'origine organique pour réduire la dépendance aux fertilisants issus de ressources non renouvelables**

1. Mettre en place une communication, développer des outils et s'assurer de la cohérence de la réglementation nationale et européenne, en veillant à l'absence de surtransposition, pour encourager la fertilisation organique et diminuer la dépendance vis-à-vis des engrais minéraux de synthèse tout en veillant à l'équilibre des bilans nutritifs et à minimiser les fuites vers l'environnement ;
2. Soutenir le développement de cultures fixatrices d'azote (légumineuses), notamment dans le cadre d'un plan protéines ambitieux ;
3. Soutenir dans la prochaine PAC toutes pratiques agricoles permettant la restitution de la matière organique au sol ;
4. Soutenir, en s'inspirant du crédit d'impôt recherche, les acteurs et toutes les entreprises qui s'impliquent dans la recherche, l'expérimentation et l'innovation.

### **3. Faire du secteur agricole et agroalimentaire un acteur clé de la transition énergétique**

1. Créer et accompagner des dynamiques territoriales en zone rurale, impliquant les agriculteurs, pour la complémentarité des usages alimentaires et non alimentaires de la biomasse, en intégrant des modèles économiques adaptés ;



2. Fixer un objectif de 15 % d'énergie renouvelable d'origine France/UE dans les transports d'ici 2030, en priorisant le développement des biocarburants avancés et des autres sources d'EnR comme le photovoltaïque, l'éolien, ou la méthanisation notamment dans les secteurs agricole et agroalimentaire (la question du développement des biocarburants de première génération n'a pas fait consensus) ;
3. Soutenir le développement de la méthanisation agricole et agroalimentaire en synergies avec les territoires et en s'assurant de la juste répartition de la valeur : simplification administrative, financement des projets, par exemple par apport de fonds propres et soutien au développement d'équipements adaptés aux spécificités de la méthanisation française.

#### **4. Développer des produits et des emballages biosourcés et éco-conçus**

1. Développer la recherche sur les films de paillage biodégradables pour optimiser la durée de la fonctionnalité, en faciliter et en développer l'utilisation par le moyen de mesures incitatives, avec une attention particulière pour l'outre-mer ;
2. Diminuer les emballages, développer les emballages biosourcés et éco-conçus en veillant à la bonne adéquation contenu/contenant et en favoriser l'intégration dans la chaîne de collecte et de recyclage ;
3. Développer les produits ou applications biosourcés et éco-conçus et homogénéiser un label ou indicateur biosourcé France/UE ;
4. Soutenir le développement des emballages biodégradables pour les produits alimentaires à consommation très courte, pour les plastiques à usages agricoles, pour les sacs de collecte des déchets organiques ;
5. Publier le décret d'application de la loi de transition énergétique permettant de prendre en compte le caractère biosourcé dans les marchés publics.

#### **5. Optimiser la création et la répartition de valeur par l'organisation des acteurs, des filières et des territoires**

1. Assurer une visibilité à long terme par une constance des politiques publiques nationales et locales, un ancrage territorial et rural, un soutien à la recherche et des partenariats avec les collectivités et en développant les synergies territoriales ;
2. Soutenir un juste retour de la valeur vers les agriculteurs et les acteurs locaux et créer une structure d'apport de fonds propres dans les départements ;
3. Soutenir des filières de collecte et recyclage des plastiques usagés au plus près des producteurs agricoles, des entreprises de transformation et des intermédiaires locaux.

#### **6. Sécuriser les agriculteurs dans le cadre du développement de l'économie circulaire**

1. Renforcer les exigences sur l'origine et la qualité des MAFOR (matières fertilisantes d'origine résiduaire), notamment les seuils de contaminants et d'impuretés, réviser les règles réglementaires d'étiquetage en précisant l'origine et veiller à avoir une politique ambitieuse de contrôle sur les fertilisants circulant sous le futur règlement européen ;
2. Renforcer les contrôles sur les MAFOR notamment d'origine urbaine et industrielle en relançant les missions déchets dans les chambres d'agriculture et mutualiser le risque au sein de la société, par exemple par la mise en place d'un fonds de garantie ;
3. Développer la connaissance sur les fertilisants organiques et leur évolution dans le sol pour informer les agriculteurs, développer des outils d'aides à la décision adaptés ;
4. Mobiliser des travaux de recherche ou de développement pour l'utilisation des plastiques biodégradables pour l'agriculture et l'agroalimentaire, instaurer des mesures incitatives et aller vers l'interdiction des plastiques oxo-fragmentables.

## **7. Développer la connaissance et l'information, la concertation et la formation, favoriser l'innovation**

1. Impliquer davantage, les agriculteurs et les salariés utilisateurs finaux à la conception et à la réalisation des projets de recherche ;
2. Soutenir l'innovation en particulier dans le domaine des équipements de production et de récolte de la biomasse, de matériel assurant l'épandage de fertilisants organiques dans de bonnes conditions agronomiques et environnementales ;
3. Mobiliser les instituts de recherche, au niveau national et dans les territoires (INRA, IRSTEA, Instituts ...), sur les enjeux d'adéquation (qualité et quantité) entre biomasses disponibles et usages possibles de manière durable et soutenable, pour la mise au point de systèmes agricoles innovants et performants, de produits biostimulants et de nouveaux intrants durables notamment issus de la biomasse, et pour suivre leurs effets sur les sols et les cultures et évaluer les performances ;
4. Partager les connaissances et les enjeux, autour de la bioéconomie et l'économie circulaire avec la société et les élus de proximité ;
5. Former à la bioéconomie et à ses savoirs appliqués, par la formation des jeunes et par la formation continue des agriculteurs et des salariés agricoles.

La diversification des assolements semble être une voie à privilégier car elle apporte des réponses intéressantes aux enjeux de biodiversité, diversification des ressources, résilience des exploitations face aux aléas de l'économie, capacité de gérer différemment la protection des cultures ou la maîtrise des adventices, adaptation à la diversité des conditions pédoclimatiques... La bioéconomie et l'économie circulaire vont venir apporter des opportunités nouvelles d'activités économiques au travers de nouvelles cultures qui sont en même temps une solution pour allonger les assolements et pour créer de la ressource supplémentaire, souvent à travers des systèmes de 3 cultures sur 2 ans pour capter pendant une plus longue période toute l'énergie solaire au travers la photosynthèse et donc générer une économie renouvelable qui viendra se substituer à une économie dépendante des ressources fossiles, donc des importations pour la France.

Plus largement, ces nouvelles opportunités pour les agriculteurs s'inscrivent dans des transitions sociétales et territoriales : d'un côté les secteurs agricoles et agroalimentaires doivent être à l'écoute des attentes exprimées pour ces transitions ; et de l'autre, les acteurs qui pilotent et orientent les travaux nécessaires pour relever ces nouveaux défis doivent intégrer les acteurs et les enjeux des secteurs agricoles à leur réflexion. Ceci est une condition nécessaire non seulement pour créer de la valeur durablement pour l'agriculture mais également pour l'ensemble des acteurs de l'économie circulaire de la matière organique. Les débats ont été riches d'échanges et ont fait remonter de nombreuses propositions qui pourront venir utilement alimenter la construction de la stratégie nationale économie circulaire et le plan d'actions bioéconomie.

L'atelier 3 a identifié des enjeux transversaux majeurs notamment avec les ateliers 10 (lutter contre le gaspillage alimentaire), 11 (réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable) et 14 (préparer l'avenir : quels investissements, quel accompagnement technique, quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?). Une audition des co-présidents de l'atelier 3 par les présidents de ces ateliers est recommandée.